

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Jeudi 23 mars 2017

## DOSSIER DE PRESSE

### Jeudi de la route Le 23 mars - place des Cocotiers

Cynthia Ligeard, membre du gouvernement en charge de la sécurité routière, a présenté ce jeudi 23 mars l'opération « Jeudi de la route », organisée par le gouvernement, en partenariat avec Nouméa Centre Ville. Le programme d'actions du gouvernement et de ses partenaires pour 2017, ainsi que la mise en œuvre du plan quinquennal de sécurité routière sont également inscrits à l'ordre du jour.



ET LE

ASSOCIATION NOU MÉA Centre Ville

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

JEUDIS DU CENTRE VILLE

PARRAINÉ PAR :

le Nouvelles Calédoniennes

le gratuit

nouvelle calédonie

COCO TV

JEUDI DE LA ROUTE

PLACE DES COCOTIERS  
LE 23 MARS 2017  
DE 13H À 19H

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
INITIATION SEGWAY  
FORCES D'INTERVENTION

EXPOS : DRIFT MOTO KART

EN DIRECT : DÉSINCARCÉRATION  
+ AUTO CHOC

MISS NOUVELLE-CALÉDONIE 2016,  
AMBASSADRICE DE  
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

NOS PARTENAIRES :

COMITÉ Miss Nouvelle-Calédonie

Studio créatif everyTHX

© 28 02 07 NOUMÉA CENTRE VILLE

ncv@ncv.nc

La ville côté plaisir

cci m

VILLE DE NOUMÉA

## Le programme du Jeudi de la route

---

Une quinzaine d'acteurs sont attendus lors de cette journée, dont les directions du gouvernement impliquées dans la cause de la sécurité routière, les forces de l'ordre et les associations du secteur.

### Les directions du gouvernement :

- la direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports terrestres (DITTT), avec le Sécuribus,
- la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR). **Deux exercices de désincarcération sur des carcasses de véhicules sont prévus à 15 h 30 et à 17 h 30.** Le premier exercice sera effectué par des pompiers stagiaires du RSMA et le second par la Sécurité civile.

### Les forces de l'ordre :

- la Police Nationale,
- la Police Municipale,
- la Gendarmerie.

### Les associations et acteurs du secteur :

- l'Union des pompiers 988,
- des étudiants infirmiers,
- l'Association Antinéa,
- l'association Prévention routière,
- le Collectif « Contre la délinquance en Nouvelle-Calédonie » (Je suis Aurélie),
- l'association Vivre sans dépendance,
- le Syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU),
- un pôle automobile (Comité Régional de Sport Automobile de Nouvelle-Calédonie : Ligue sportive automobile, Association sportive automobile de Nouvelle-Calédonie et Kart Parc Pacifique),
- un pôle moto (Ligue de Free Bike de Nouvelle-Calédonie).

## Les actions du gouvernement 2016 - 2017

---

### I. Accentuer les actions sur le terrain

#### 1. Augmenter la présence des forces de l'ordre sur le terrain

- ✓ En 2016, plusieurs opérations de contrôle, concertées avec les forces de l'ordre et les acteurs de la sécurité routière, ont été effectuées sur les communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Dumbéa, en présence notamment du procureur de la République.
- ✓ Des opérations carton jaune ont également été organisées sur les communes de Nouméa, La Foa et Koné. La DITTT et les forces de l'ordre ont mené des contrôles spécifiques sur les poids lourds et les véhicules de transports collectifs.
- ✓ Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, 53 policiers et gendarmes supplémentaires ont été affectés sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'État est régulièrement sollicité en vue d'obtenir une deuxième brigade motorisée de gendarmerie.
- ✓ La Nouvelle-Calédonie, dès le mois de mars 2017, a pris en charge le traitement administratif de certaines contraventions effectué jusque-là par les forces de l'ordre, afin d'optimiser le temps de présence des forces de l'ordre sur la voie publique.

#### 2. Développer les moyens de contrôle automatisés

- ✓ Depuis le début du mois de mars, un centre local de traitement des infractions a été créé.
- ✓ Grâce à une convention signée avec l'État, deux radars supplémentaires arriveront courant 2017, ce qui portera à six le nombre total de radars sur le territoire.
- ✓ Un texte est également en préparation afin de normaliser les plaques d'immatriculation des véhicules pour permettre une lecture automatisée des images obtenues par les radars.

#### 3. Renforcer les actions de prévention auprès du grand public

- ✓ **Le Sécuribus** : depuis 2016, la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) se rend sur de grandes manifestations publiques avec le Sécuribus. Ce véhicule, qui contient un éventail d'outils pédagogiques, permet aux agents de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec les forces de l'ordre et les associations du secteur, de sensibiliser le grand public par des messages de prévention aux risques sur les routes. Le Sécuribus propose :
  - **Le simulateur d'accident « autochoc »** : installation permettant de simuler un choc frontal et mettant en évidence la nécessité de porter la ceinture de sécurité,
  - **Les lunettes simulant la vision sous l'empire de l'alcool ou du cannabis** : portées lors d'un test de déplacement, elles permettent de mesurer les conséquences de la diminution des capacités visuelles et notamment le manque de maîtrise de ses mouvements après l'absorption d'alcool ou de cannabis,

- **La piste d'éducation routière** : parcours mettant les jeunes en situation de conduite sur un réseau public routier en leur donnant l'occasion de tester leurs connaissances des principaux panneaux du code de la route.
  - **Des projections sur le stand** : accidents, statistiques de mortalité, distances de freinage, débats et explications des examinateurs du permis de conduire de la DITTT.
- ✓ **Le programme du Sécuribus** : En 2016, le Sécuribus s'est rendu sur 12 événements de type foires et salons, et dans deux établissements d'enseignement secondaires situés à Nouméa. En 2017, une programmation similaire sera reconduite :
- le Jeudi de la route à Nouméa (23 mars),
  - la journée de la sécurité routière de Koné (24 et 25 avril),
  - la journée de la sécurité routière de Kouaoua (27 avril),
  - l'événement DRIFT à Moindou (10 et 11 juin),
  - la Fête de la Mandarine à Canala (30 juin au 2 juillet),
  - le Salon de l'Étudiant à Nouméa (28 et 29 juillet),
  - le Salon de l'Orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle (SOFIP) à Poindimié (4 et 5 juillet),
  - la Foire de Bourail (12 au 14 août),
  - la Foire de Koumac (22 au 25 septembre),
  - la journée de la Sécurité intérieure (octobre),
  - la journée culturelle *Shaxhabign* à Poum (octobre),
  - la brigade des collégiens à Lifou (date à définir).

## II. Renforcer le corpus réglementaire

### 1. Adaptation du code de la route aux spécificités du territoire

- ✓ Le 17 novembre 2016, le Congrès a adopté une délibération modificative du code de la route calédonien qui porte sur plusieurs points :
- l'abaissement des limitations de vitesse par temps de pluie (90 km/h au lieu de 110 et 70 km/h au lieu de 90, et 50 km/h en cas de visibilité très réduite),
  - des sanctions renforcées pour l'usage du téléphone au volant (l'amende est passée de 3 000 à 15 000 francs),
  - la suspension du permis de conduite en cas de dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée (contre 50 km/h auparavant),
  - le renforcement des sanctions en cas de carence sur les équipements de sécurité obligatoire pour les deux roues (port d'un casque homologué),
  - la possibilité pour le président du gouvernement de prolonger la suspension administrative du permis de conduire en cas de permis retiré pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants, ou pour vitesse excessive.

## 2. Renforcement de la répression des infractions graves génératrices d'accidents corporels

- ✓ Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 (arrêté du gouvernement du 3 janvier 2017), les durées de suspensions des permis de conduire ont été alourdies dans les cas d'excès de vitesse, de conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. Les récidives sont également sanctionnées plus lourdement, jusqu'au maximum autorisé, soit six mois.
- ✓ Ce même arrêté instaure une peine aggravée pour les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis, quelle que soit la catégorie) avec une suspension administrative du permis de conduire pour six mois dès la première infraction liée à la vitesse, ou à la consommation excessive d'alcool et/ou de stupéfiants. Le principe de la « tolérance zéro » pourrait être instauré par une extension d'un texte réglementaire de l'État.
- ✓ En 2017, le gouvernement subventionnera l'achat de huit appareils éthylotests électroniques anti-démarrage, permettant à l'association Prévention routière et au procureur de la République de mettre en œuvre une expérimentation auprès des conducteurs récidivistes condamnés pour conduite en état d'ivresse.

## III. Fédérer les énergies

### 1. Les acteurs

#### 1.1 Les associations partenaires du gouvernement

- ✓ **L'association Prévention routière** : elle mène des opérations de prévention en milieu scolaire (écoles maternelles et primaires). Elle anime également la piste d'éducation routière du Receiving rouverte en mars 2016. Elle intervient auprès des stations-service, des entreprises et est à l'initiative des actions carton jaune.
- ✓ **L'association Antinéa** : elle lutte contre les violences routières et apporte un soutien aux familles de victimes de la route. Elle mène des interventions en milieu scolaire et organise des opérations « safe driver » sur les lieux de sortie. Cette opération consiste à récupérer les clés du véhicule du capitaine de soirée contre une entrée offerte et des consommations sans alcool à volonté. En retour, le conducteur pourra récupérer ses clés après avoir effectué un contrôle d'alcoolémie.
- ✓ **L'association des motards de Nouvelle-Calédonie** : elle participe à des actions de prévention avec le Sécuribus. Elle organise chaque année la parade des motards et milite en faveur d'une amélioration des infrastructures routières pour les motos.
- ✓ **L'Union des pompiers 988** : Elle informe les usagers de la route sur l'importance du rôle des secours. Elle participe aux actions de prévention menées avec le Sécuribus.



Ces associations seront présentes lors de la tournée du Sécuribus. À partir de cette année, le gouvernement a souhaité solliciter de nouveaux ambassadeurs de la sécurité routière. La première de ces personnalités est **Andréa Lux, Miss Calédonie 2016**.

## 1.2 Les actions des directions du gouvernement

- ✓ **La DTE (direction du Travail et de l'emploi)** organise tous les ans, le 28 avril, la journée de la Sécurité et de la santé au travail. En 2016, quatre matinées de la prévention ont été consacrées aux conduites addictives. En fin d'année, une sensibilisation particulière à l'intention des chefs d'entreprise est effectuée sur le thème « alcool et pot de fin d'année ».
- ✓ **La DENC (direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie)** s'investit chaque année dans la lutte contre l'insécurité routière, tant auprès des élèves, que par la formation initiale ou continue des enseignants.
- ✓ **Le vice-rectorat** délivre des attestations scolaires de sécurité routière aux classes de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. Il répond également aux initiatives de certains établissements pour sensibiliser les élèves aux risques routiers (la brigade des collégiens à Lifou, le Lycée Petro-Attiti qui a organisé une matinée de prévention, le Lycée Père-Guéneau de Bourail).
- ✓ **La DITTT (direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres)** dispose d'un service entièrement dédié à la sécurité routière et participe à la formation et à la sensibilisation de la population calédonienne par des actions de terrain (Sécuribus, interventions en collèges et lycées, en entreprises...).

## 1.3 Les institutions

- ✓ **Les forces de l'ordre**, Police nationale et Gendarmerie nationale, participent quotidiennement à la lutte contre la sécurité routière par des contrôles répressifs sur l'ensemble du territoire. Elles mènent également des actions de sensibilisation et des opérations d'alternatives aux poursuites (opérations carton jaune).
- ✓ **La justice** est un partenaire incontournable. Les opérations d'alternatives aux poursuites sont notamment engagées sur accord du procureur de la République. En 2016, avec l'appui de l'Association calédonienne des handicapés, toutes les audiences correctionnelles consacrées aux délits routiers ont été ouvertes par des témoignages de victimes d'accidents de la route. L'opération devrait être reconduite en 2017.
- ✓ **Les provinces et les communes** améliorent chaque année leurs réseaux routiers. La province Nord s'est également dotée en 2016 d'un référent sécurité routière.

## 2. Les structures de concertation

### 2.1 Le conseil permanent de la sécurité routière (CPSR)

Le CPSR prépare annuellement le programme de sécurité routière. Sa composition est en cours d'évolution et pourrait passer de 7 à 19 membres de droit.

### 2.2 La commission de la réglementation et de la circulation routière (CRCR)

La CRCR est consultée pour avis sur tout projet ou proposition de délibération du Congrès relatif à la police de la circulation et du roulage. Elle donne son avis avant toute modification du code de la route, sur les agréments d'exploitation d'une auto-école, les suspensions d'agrément ou d'autorisation d'enseigner.

### 2.3 La commission médicale des permis de conduire (CMPC)

Tout conducteur ayant fait l'objet d'une suspension de permis de conduire de plus de quatre mois ou d'une annulation de son permis de conduire pour une conduite addictive (alcool ou stupéfiant) doit **obligatoirement** être contrôlé par les médecins de la CMPC, ou par un médecin de ville agréé, avant la fin du délai de suspension ou d'annulation afin de pouvoir récupérer son permis de conduire. Les frais de cette visite sont supportés par le contrevenant et ne sont pas soumis à remboursement. Pour tous les permis de conduire spécifiques (poids lourds, transport en commun, permis E...), une consultation médicale périodique est obligatoire.

### 2.4 L'observatoire de la sécurité routière de la DITTT

Créé en 2001, cet observatoire centralise les données relatives aux accidents de la circulation routière sur l'ensemble du territoire, les exploite, les analyse et élabore un document d'ordre général et thématique sur l'accidentalité en Nouvelle-Calédonie.

## **Le baromètre 2016 de l'accidentalité en Nouvelle-Calédonie**

---

**Le bilan définitif de l'année 2016** en matière de mortalité routière est de 45 accidents mortels, ayant induit 51 tués et 48 blessés dont 41 blessés hospitalisés. **Un bilan complet et détaillé est annexé au dossier de presse.**

De façon détaillée, pour l'année 2016 on enregistre :

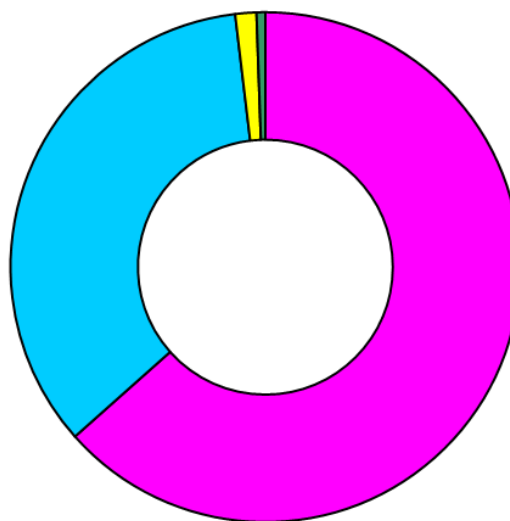
- 66 accidents corporels de moins (291 au cours de l'année 2016 contre 357 au cours de l'année 2015),
- 91 blessés non hospitalisés de moins (216 au cours de l'année 2016 contre 307 au cours de l'année 2015),
- 7 blessés hospitalisés de moins (223 au cours de l'année 2016 contre 230 au cours de l'année 2015),
- Une augmentation de 1 personne tuée (51 au cours de l'année 2016 contre 50 au cours de l'année 2015).

**Le bilan provisoire de la mortalité sur les routes pour l'année 2017 au 19 mars** est de 11 accidents mortels, ayant induit 14 tués et 8 blessés, dont 6 blessés hospitalisés.

## Le coût des accidents corporels en 2016

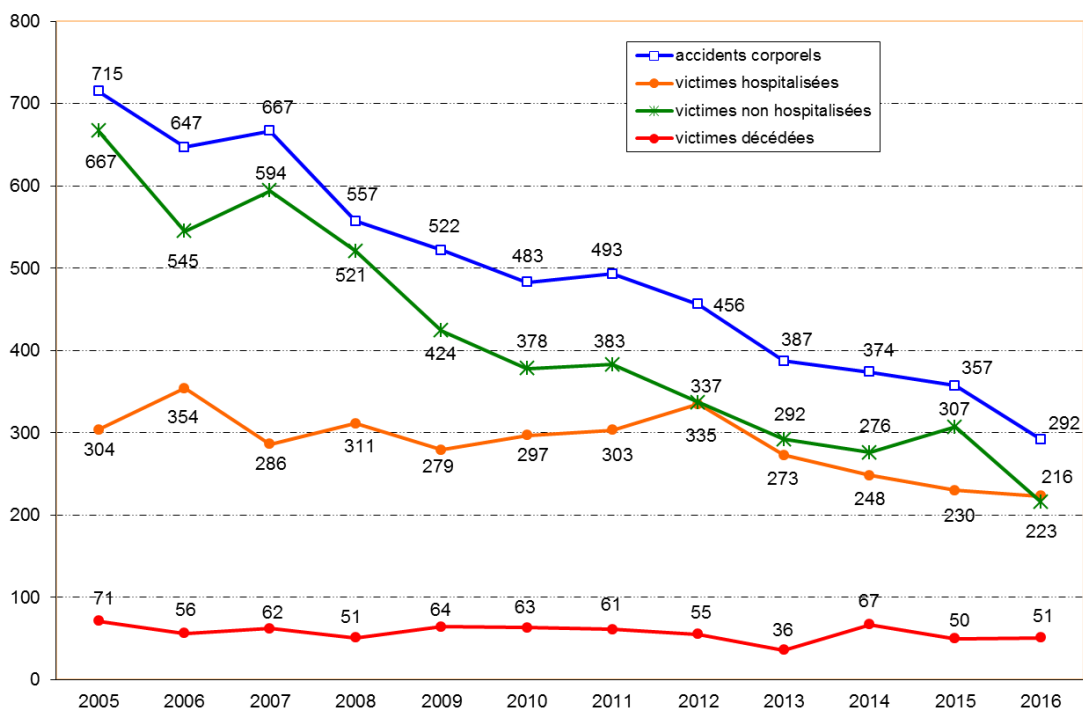
Le coût des accidents corporels de la circulation routière pour l'année 2016 est estimé à **30,7 milliards de francs**, dont près de 20 milliards de francs pour les personnes décédées.

En 2015, ce coût était estimé à 30,8 milliards de francs.



- Tués (19,46 MdFcfp)
- Blessés hospitalisés (10,63 MdFcfp)
- Blessés non hospitalisés (0,41 MdFcfp)
- Dégâts matériels des accidents corporels (0,17 MdFcfp)

## Évolution de l'accidentalité sur 12 ans : 2005 - 2016



Evolution annuelle, de 2005 à 2016, des accidents corporels, tués, victimes hospitalisées et victimes non hospitalisées